Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice:

55

Présents:

34

7

Suffrages exprimés :

48

Absents:

21 14

- dont POUR:

48

Absents AVEC pouvoir

- dont CONTRE:

0

Absents SANS pouvoir

Nombre d'abstention(s):

0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth

Mme ANGELETTI Frédérique

Mme ARAGONES Claire

M. BATOUX Philippe

M. BOREL Félix

M. BOURSE Etienne

M. CARLIER Roland

M. DECHER Martine

M. DERRIVE Eric

Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole Mme GREGOIRE Sylvie Mme JEAN Amélie M. JUNIK Pascal

M. NOUVEAU Michel M. PETTAVINO Jean-Pierre

M. RIVET Jean-Philippe

M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine

2025/....

M. JUSTINESY Gérard

M. KITAEFF Richard M. LE FAOU Michel M. LIBERATO Fabrice

M. ROUSSET André Mme ROUX Isabelle

Mme PIERI Julia

M. MASSIP Frédéric Mme MILESI Véronique Mme MONFRIN Marie-Josée M. SILVESTRE Claude M. SINTES Patrick M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain

Mme AUDIBERT Danielle

Mme BASSANELLI Magali

Mme BLANCHET Fabienne

Mme BUCHACA Sophie

Mme CATALANO-LLORDES Gaétane

M. COURTECUISSE Patrick

Mme CLEMENT Marie-Hélène

Mme CRESP Delphine

Mme DAUPHIN Mathilde

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse

Mme PAIGNON Laurence

M. SEBBAH Didier

Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile

Mme MACK Marie-Thérèse

Mme MARIANI-RENOUX Séverine

Mme PALACIO Céline

Mme PONTET Annie

Absents non-excusés:

M. PEYRARD Jean-Pierre M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

2025/

N° 2025-149

<u>AFFAIRES GENERALES</u> – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 3 juillet 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15, L. 2121-26, L. 5211-1 et L. 5211-2;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu le règlement intérieur de LMV Agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire n°2023/125 en date du 29 juin 2023.

Le Conseil Communautaire, Ouï le rapport ci-dessus, Délibère, et A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 joint en annexe.

La Secrétaire de séance.

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.